

Le bain des dames, un endroit magnifique qui mérite quelques réflexions

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chères et Chers collègues,

Saviez-vous qu'en 1935, le problème de la mixité des bains faisait l'objet de débats très animés. La venue dans la région de touristes anglais permit de résoudre le problème car ceux-ci ne comprenaient pas pourquoi ils devaient se séparer pour se baigner, La mixité des bains fut acceptée vers les années 50 mais les noms de bain des dames & bain des hommes sont restés tels quels.

Aujourd'hui, c'est un lieu agréable pour petits et grands avec cette plage en galets ouverte à toutes et tous, la magnifique pelouse qui entoure celle-ci, ses zones ombragées. Etant un adepte avec ma famille de ce lieu depuis plus de 40 ans, j'ai pu échanger avec de nombreuses personnes fréquentant cet endroit, surtout en été et suis arrivé à la conclusion que certaines améliorations devraient être envisagées.

Ainsi, j'invite la municipalité à étudier les questions suivantes :

- **Mobilité** (annexe 1) : les enfants jouant sur la place de jeux bordant le chemin qui longe le mur se trouvent masqués des nombreux vélos et trottinettes qui arrivent sur celui-ci, parfois à des vitesses excessives. Si jusqu'à aujourd'hui, aucun incident n'est à déplorer, ne serait-il pas conseillé d'avertir de ce danger avec un panneau et installer des barrière chicane afin de ralentir les plus pressés ?
- **Sécurité** : nombre de parents se sont plaints des graviers recouvrant le sol de la place de jeux. Outre l'aspect secondaire du confort pour les pieds des enfants, lesdits graviers se retrouvent de façon récurrente dans les zones de verdure (problème pour les jardiniers pendant la tonte du gazon) et sur le chemin attenant (risque de chute pour les vélos et trottinettes). De plus, vu la proximité des 2 tables de pique-nique et du grill, il est récurrent de trouver des briques de verre dans le gravier, ne pourrions-nous pas privilégier un revêtement sous forme de plaques antichocs, comme présenté dans la norme Européenne EN1177 (annexe 2) qui fait office de norme Suisse selon le BPA depuis le 1^{er} septembre 2008 ?
- **Convivialité** : un des plus bel emplacement pour se prélasser au soleil de ce coin de baignade est actuellement occupé par un grill qui est mis à forte contribution en été, avec son lot de « nuisances » (fumée, risque de brûlures par les enfants, déchets, etc...) Un emplacement plus en retrait, vers l'arrière de la zone de verdure et à proximité d'une table, déjà en place, serait probablement une solution qui satisferait toutes et tous (annexe 3). Cela permettrait également d'éviter que du verre, des

emballages et des restes de nourritures se retrouvent dans les espaces de verdure, sur la plage en dessous et dans les graviers de la place de jeux attenante. Un déplacement simple et bénéfique pour tous.

- **Jeux** : à l'époque, un plongeoir se trouvait sur la petite jetée séparant le canal du port à la pataugeoire naturelle. C'était une attraction très prisée des adolescents mais malheureusement, celui-ci a dû être supprimé car semble-t-il, il n'était plus aux normes et la profondeur au bout n'était plus suffisante. Serait-il possible d'en ajouter un nouveau à la plateforme flottante actuelle et ainsi permettre à nos jeunes et moins jeunes d'en profiter à nouveau (annexe 4) ?

Finalement, je remercie la Municipalité d'avoir fait changer les robinets des douches, tant au Bain des Dames que celui des Hommes, par des boutons poussoirs. C'était également une de mes réflexions depuis quelques années à la vue de la déperdition d'eau que ces robinets engendraient.

Par conséquent, J'invite le Conseil Communal à prendre en considération le présent postulat et qu'il soit transmis à une commission ad hoc pour examen.



Yvan Kraehenbuehl

Conseiller Communal PLR



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Echelle : 1:250
Coordonnées : 2'555'387 / 1'144'536
Date d'impression : 28.02.2022

ANNEXE 2

Revêtements de sol

Matériau	Description	Application	Hauteur de chute max.	Effet amortissant + effet de tassement = épaisseur minimale
Revêtement dur	Asphalte, béton, pavés	Pas sous un engin	–	–
Revêtement naturel	Terre, glaise, gazon ou gravier rond	Pour les jeux de groupe et de balle ainsi que sous les engins avec une faible hauteur de chute	1,00 m	–
Gazon		Sous les engins et pour les terrains de jeux	1,00 m	–
Gravier rond	Calibre: 2–8 mm; tamisage selon la norme SN EN 933-1 ^[3]	Sous les engins	2,00 m 3,00 m	20 cm + 10 cm = 30 cm 30 cm + 10 cm = 40 cm
Copeaux d'écorce	10 cm de long env.; calibre: 20–80 mm; copeaux frais, secs et aérés	Sous les engins	2,00 m 3,00 m	20 cm + 10 cm = 30 cm 30 cm + 10 cm = 40 cm
Copeaux de bois	Calibre: 5–30 mm; copeaux frais, secs et aérés	Sous les engins	2,00 m 3,00 m	20 cm + 10 cm = 30 cm 30 cm + 10 cm = 40 cm
Sable de quartz	Calibre: 0,2–2,0 mm; sable sans glaise; tamisage selon la norme SN EN 933-1 ^[3]	Sous les engins	2,00 m 3,00 m	20 cm + 10 cm = 30 cm 30 cm + 10 cm = 40 cm
Plaques anti-chocs et revêtements anti-chocs fixes	Cf. liste du bpa «Matériel anti-chocs» (test selon la norme SN EN 1177 ^[4])	Sous les engins	3,00 m	Épaisseur des revêtements selon les résultats du laboratoire et le certificat d'expertise

5. Entretien

Usure, intempéries, fatigue des matériaux et actes de vandalisme peuvent affecter la sécurité des aires de jeux. Des contrôles et travaux d'entretien réguliers contribuent donc largement à la prévention des accidents:

- Établissez un cahier des charges pour le contrôle, l'entretien et la réparation de l'aire de jeux, et désignez une personne ou organisation à laquelle vous confiez ces tâches.
- Procédez à des inspections visuelles régulières afin d'identifier les sources de danger manifestes.
- Complétez-les par des inspections détaillées des engins pour examiner leur usure et leur stabilité.

- Contrôlez chaque année les engins, fondations, surfaces et revêtements de sol quant à leur sécurité d'exploitation.
- Répertoriez tous les contrôles effectués ainsi que les travaux d'entretien et de réparation réalisés.

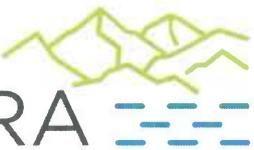
Pour plus d'informations, consultez la norme SN EN 1176-7 : 2008.



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Echelle : 1:250
Coordonnées : 2'555'387 / 1'144'536
Date d'impression : 28.02.2022



ANNEXE 4



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Echelle : 1:1'000
Coordonnées : 2'555'388 / 1'144'470
Date d'impression : 28.02.2022